

Programmes d'ACCÈS

Province : Manitoba

Personne-ressource : Susan Deane

Niveau : Postsecondaire

Thème : Organisationnel/structurel

Description de la pratique :

Les programmes d'ACCÈS sont des programmes d'enseignement actuellement offerts parallèlement aux programmes ordinaires dans nos universités et collèges. Chaque programme d'ACCÈS est affilié à une université ou à un collège. Les programmes couvrent de nombreux secteurs professionnels, dont la formation du personnel enseignant, la gestion des entreprises, l'ingénierie, les sciences sociales, la pré-médecine et les sciences infirmières. Beaucoup de ces programmes sont enseignés en dehors du campus, de sorte à être offerts dans un petit milieu communautaire plus propice à la réussite des étudiantes et étudiants. Lors de leur dernière année d'études, cependant, les étudiantes et étudiants doivent suivre des cours sur le campus principal, avec les autres étudiantes et étudiants. Les titres scolaires sont décernés par l'établissement-hôte et sont les mêmes que ceux des étudiantes et étudiants ordinaires.

L'une des composantes clés de ces programmes est un appui personnel et scolaire offert à chaque étudiante et étudiant d'ACCÈS. Dans chaque programme, des conseillères et conseillers sont nommés, qui sont responsables d'aider les étudiantes et étudiants durant toutes leurs études (y compris pour des raisons personnelles). De son côté, le personnel enseignant doit guider les étudiantes et étudiants sur le plan des études. En outre, des cours supplémentaires sont donnés, par exemple en rédaction de textes de niveaux collégial et universitaire, ou en introduction à l'université. Un soutien est aussi offert pour aider les étudiantes et étudiants à mieux maîtriser l'emploi de la langue anglaise, à acquérir des compétences en informatique, à apprendre comment étudier, à rédiger des documents universitaires, à se servir des bibliothèques, etc. Enfin, le Manitoba offre un programme de bourses d'ACCÈS, qui accorde des bourses non remboursables à des étudiantes et étudiants sélectionnés des programmes d'ACCÈS.

Contexte :

Les programmes d'ACCÈS existent depuis 30 ans et se sont fait connaître à l'échelle nationale en raison de leurs succès. Ce sont des programmes ciblés, spécialement conçus pour offrir des possibilités d'apprentissage aux membres de notre société qui n'envisageraient pas autrement de faire des études postsecondaires traditionnelles. Les groupes prioritaires incluent les Autochtones, les immigrantes et immigrants, les réfugiées et réfugiés, les parents célibataires, les résidentes et résidents des quartiers urbains défavorisés.

Les apprenantes et apprenants sont sélectionnés en fonction des expériences de vie qui les ont désavantagés sur le plan de l'accès à l'enseignement postsecondaire. Les étudiantes et étudiants doivent donner la preuve qu'ils ont un potentiel ou une disposition pour réussir dans un programme d'études. Un processus de sélection très strict est suivi, car l'offre ne peut pas répondre pas à la demande. Les membres de la

communauté participent activement à la sélection des étudiantes et étudiants, qui comprend un tri des demandes et un processus exhaustif d'entrevues.

Auparavant, les études des apprenantes et apprenants d'ACCÈS étaient pleinement financées dans le cadre du programme, mais les compressions budgétaires du gouvernement fédéral (au début des années 1990) ont fait qu'un nombre restreint de bourses est actuellement disponible.

Au départ, les programmes d'ACCÈS étaient financés en dehors des accords de financement du fonctionnement de base entre le gouvernement provincial et les universités et collèges. Une certaine instabilité des programmes en avait résulté. Durant les années 1990, ces programmes ont fait l'objet de compressions budgétaires importantes. Mais depuis 2000, le financement des programmes d'ACCÈS se fait dans le cadre des subventions du fonctionnement de base accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le financement est attribué à ACCÈS et les fonds doivent être dépensés pour ces programmes. En finançant les programmes d'ACCÈS dans le cadre du fonctionnement de base des universités et collèges, on a renforcé la stabilité et la sécurité d'emploi des enseignantes et enseignants, et des autres membres du personnel, ce qui permet de planifier et d'élaborer des programmes à plus long terme.

Progrès :

Les programmes d'ACCÈS sont guidés par les besoins de la collectivité et un certain nombre d'entre eux sont donnés au sein de la collectivité. Les liens avec les communautés, par l'entremise des participantes et participants, restent donc forts. Généralement, les diplômées et diplômés d'ACCÈS ont tendance à retourner dans leur communauté d'origine, pour y travailler. Les communautés participent activement au recrutement des étudiantes et étudiants et encouragent les participantes et participants à faire des études postsecondaires, même si leur expérience au postsecondaire n'a pas été positive. En règle générale, les étudiantes et étudiants d'ACCÈS sont des adultes dont l'éducation n'est pas très formelle.

En raison de la restriction des ressources, aucun nouveau secteur de programmation n'a été envisagé, ni développé, au cours des dernières années.

Résultats :

Bien évidemment, certains programmes d'ACCÈS donnent de meilleurs résultats que d'autres. Une étude exhaustive de ces programmes au milieu des années 1990 a montré leur réussite (Rapport Hickel, 1994). Les taux d'obtention des diplômes et de persévérance scolaire sont comparables, et parfois supérieurs, à ceux dans les établissements d'enseignement ordinaires. Les retombées positives de ces programmes sur le plan des coûts-avantages semblent évidentes, étant donné qu'ils permettent à des apprenantes et apprenants de devenir des membres à part entière de la société au lieu de dépendre d'elle.

Adaptabilité :

Avec des ressources suffisantes, les composants du modèle d'ACCÈS qui ont donné des résultats positifs pourraient être adaptés à d'autres programmes. Le modèle

d'ACCÈS pourrait aussi être dupliqué et utilisé dans tout système d'enseignement postsecondaire.

Pour plus de renseignements :

Susan Deane
Responsable, programme d'études postsecondaires
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba
sdeane@gov.mb.ca 204-945 4779